

ERRATUM - Etourneau sansonnet - page 44

CORBEAU FREUX (Corvus frugilegus) **ETOURNEAU SANSONNET (Sturnus vulgaris)**

Espèce qui colonise tous les milieux ruraux. Son développement est favorisé par l'activité agricole.

Statut de l'espèce dans le département de la Manche

Le corbeau freux : Classé nuisible toute l'année sur l'ensemble du département.

Etourneau sansonnet :

ERRATUM : L'étourneau sansonnet était classé nuisible sur l'ensemble du département jusqu'au 30 juin 2012 inclus. Depuis lors, il ne figure plus sur la liste des espèces nuisibles dans le département de la Manche telle qu'établie par l'arrêté ministériel du 2 août 2012

Dégâts, dommages, risques sanitaires,

Activités agricoles, forestières, maraîchères et biens privés :

- Dégât sur les cultures céréalières.
- Dégâts sur les silos de maïs.

Santé publique :

- Fort dérangement sonore à proximité des zones de dortoirs et de nidifications.
- Pollution par les déjections.

Gestion des espèces

- Organisation de formations pour l'obtention de l'agrément de piégeur.
- Analyse des résultats de piégeage.
- Régulation de l'espèce par le piégeage toute l'année.
- Délivrance d'autorisation individuelle de tir hors période de chasse pour le corbeau freux.